

ARRETE N°111/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire Déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande Monsieur BOVE Dominique gérant du bar « la terrasse » qui se trouve au 26 rue Maréchal foch Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT QUE LE GERANT DU BAR LA TERRASSE SOUHAITE OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC DEVANT LE 26 RUE MARECHAL FOCH A LIVAROT POUR Y INSTALLER UN BARNUM AVEC TABLES ET CHAISES DANS LE CADRE DE LA BROCANTE DE LIVAROT LE SAMEDI 1^{ER} JUILLET 2023 2023.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique BOVE est autorisé à installer un barnum avec tables et chaises devant le 26 rue Maréchal foch à Livarot le Samedi 1^{er} Juillet 2023 dans le cadre de la brocante de Livarot.

ARTICLE 2 : Monsieur BOVE s'engage à laisser libre accès aux piétons.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT, le 27 Juin 2023

Le Maire Déléguée de LIVAROT
Vanessa BONHOMME

